



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/51/24
5 mars 2007

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Cinquante et unième réunion
Montréal, 19 - 23 mars 2007

PROPOSITION DE PROJET : BAHAMAS

Le présent document comporte les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination finale : programme biennal 2006-2007 Banque mondiale

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET - PROJETS PLURIANNUELS BAHAMAS

TITRE DU PROJET**AGENCE BILATÉRALE/ D'EXÉCUTION**

Plan de gestion de l'élimination finale : programme biennal 2006-2007	Banque mondiale
---	-----------------

AGENCE DE COORDINATION NATIONALE :

Commission des Bahamas pour
l'environnement, les sciences et la
technologie (BEST)

DERNIÈRES DONNÉES DÉCLARÉES SUR LA CONSOMMATION DE SAO À ÉLIMINER GRÂCE AU PROJET

A : DONNÉES RELATIVES À L'ARTICLE 7 (TONNES PAO, 2005, EN DATE DU MOIS DE JANVIER 2007)

CFC	13,0		

B : DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (TONNES PAO, 2005, EN DATE DU MOIS DE JANVIER 2007)

SAO	Aérosols	Mousses	Réfrigération (fabrication)	Réfrigération (entretien)	Solvants	Agent de transformation	Fumigènes
CFC-12				12,99			

Consommation restante de CFC admissible au financement (tonnes PAO)	
--	--

PLAN D'ACTIVITÉS DE L'ANNÉE EN COURS : Financement total de 136 000 \$US : Élimination totale de 14,0 tonnes PAO.

DONNÉES DU PROJET		2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Total**
CFC (tonnes PAO)	Limites du Protocole de Montréal	64,9	64,9	64,9	64,9	32,45	32,45	9,735	9,735	9,735	0	66
	Données communiquées au titre de l'Article 7	63	55	24,6	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	
	Données communiquées au titre de cet accord	s.o.	29,88	29,62	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	
	Plafond de consommation annuelle prévu par le présent accord	66	58	48	36	25	14	0	0	0	0	66
	Élimination annuelle nouvellement ciblée	s.o.	8	10	12	11	11	14	0	0	0	66
CONSOMMATION TOTALE DE SAO À ÉLIMINER		s.o.	8	10	12	11	11	14	0	0	0	66
Coûts du projet (\$US) approuvés en principe (Accord pluriannuel)												
Financement pour la Banque mondiale		240 000		200 000		120 000						560 000
Coûts d'appui pour la Banque mondiale		31 200		26 000		15 600						72 800
COÛT TOTAL POUR LE FONDS MULTILATÉRAL (\$US)		271 200		226 000		135 600						632 800
Coûts de projet (\$US) approuvés/demandés :												
Financement pour la Banque mondiale		240 000			200 000	s.o.						s.o.
Coûts d'appui pour la Banque mondiale		31 200			26 000	s.o.						s.o.
COÛT TOTAL POUR LE FONDS MULTILATÉRAL (\$US)		271 200			226 000	s.o.						s.o.
Rapport coût/efficacité du projet (\$US/kg)												8,23 \$US/kg PAO

(**) Ces totaux comprennent la consommation et l'élimination de 2001 à 2009.

DEMANDE DE FINANCEMENT : Approbation du financement de la troisième tranche retardée (2005).

RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT	
--------------------------------------	--

	Pour examen individuel
--	------------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement des Bahamas, la Banque mondiale a présenté à la 51^e réunion du Comité exécutif une demande de financement concernant la troisième et dernière tranche du plan de gestion de l'élimination finale (PGEF) pour les Bahamas, d'un montant total de 120 000 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 15 600 \$US.

Historique

2. Le PGEF des Bahamas a été initialement approuvé lors de la 35^e Réunion du Comité exécutif, avec la Banque mondiale en tant qu'agence d'exécution. La mise en œuvre de ce PGEF aide le gouvernement des Bahamas à respecter les obligations qui lui incombent au titre du Protocole de Montréal, notamment l'élimination complète des CFC d'ici la fin 2007. Afin de parvenir à ces objectifs, une série de projets portant sur des investissements et ne portant pas sur des investissements ainsi que des activités d'assistance technique et de renforcement des capacités seront et sont actuellement mis en œuvre par les Bahamas avec l'aide de la Banque mondiale. Le montant total des fonds approuvés en principe pour le PGEF est de 560 000 \$US, plus coûts d'appui d'agence de 72 800 \$US.

3. Les Bahamas ne sont pas un pays producteur ni exportateur de substances qui appauvrissent la couche d'ozone (SAO). Le pays devait importer tous les CFC et HCFC nécessaires à la consommation intérieure. L'utilisation de plus en plus répandue de technologies modernes a entraîné un usage réduit des CFC-12 aux Bahamas et une baisse de la demande de cette substance sur le marché. Aucune importation de CFC-11 n'a été communiquée en 2005.

4. Lors de la 44^e réunion du Comité exécutif, la Banque mondiale a présenté son rapport périodique pour 2002-2003, le programme de mise en œuvre pour 2004-2005 et une demande de financement pour la deuxième tranche du PGEF des Bahamas. Il a été vérifié que le pays maintenait un niveau de consommation inférieur aux limites maximales autorisées à la fois pour 2002 et 2003 et qu'il respectait ainsi ses engagements au titre de l'accord conclu avec le Comité exécutif.

Questions concernant la mise en œuvre de l'année/des années(s) précédente(s)

5. L'accord conclu entre le gouvernement des Bahamas et le Fonds multilatéral stipule que les paiements ne seront décaissés que lorsqu'il aura été vérifié que les activités prévues pour l'année précédente ont été réalisées conformément au plan annuel de mise en œuvre. Le tableau 1, ci-dessous, compare les activités prévues avec celles mises en œuvre.

Tableau 1

Comparaison entre les activités prévues et les activités mises en œuvre

Activités prévues pour 2004/2005		Dépenses prévues [\$US (% du total)]	Détails des activités réalisées conformément aux prévisions	Dépenses réelles [\$US (% du total)]
Description générale	Détails des activités			
Actions gouvernemen- tales	Mise en œuvre de la nouvelle législation, établissement de quotas	30 000 (15%)	Non / Législation retardée	60 855 (42%)
	Documents sur les exportations de CFC vers d'autres pays		Non / Législation retardée	
	Évaluation du secteur de la réfrigération		Non / reportée	
Élimination dans le secteur des climatiseurs automobiles et de la réfrigération	Programme de récupération et recyclage des CFC	106 000 (53%)	Non / pas de demande	24 150 (17%)
Assistance technique	Formation étendue aux Family Islands	40 000 (20%)	Non / pas de demande	18 201 (13%)
	Équipement supplémentaire à fournir pour la formation		Non / pas de demande /intégré dans le PGF mis parallèlement en œuvre	
	Programme de certification parrainé par le gouvernement		Non / pas de demande	
	Cours de formation complémentaires pour les agents des douanes, les pompiers, la police		Non /intégré dans le PGF mis parallèlement en œuvre	
	Programmes généraux de sensibilisation		Oui	
	Elaboration et mise à jour du matériel de formation		1000 brochures	
	Mise à jour du manuel environnemental des Bahamas		300 exemplaires	
	Calendrier national de l'ozone publié		Pas d' information	
Aide à l'Unité de gestion de projet (UGP)	24 000 (12%)		41 650 (29%)	
Total		200 000 (100%)		144 856 (100%)
Restant (des activités prévues)		s.o.		55 144 (28%)

6. Il est manifeste qu'une grande part des activités prévues n'ont pas été mises en œuvre. La Banque mondiale a fourni dans son rapport d'amples renseignements sur les défis rencontrés lors de la mise en œuvre, qui étaient liés pour la plupart à la mise en œuvre parallèle concurrentielle du PGF par un autre organisme au sein du même ministère. Ceci a réduit la nécessité des activités de récupération et de recyclage, volet prédominant des activités, ainsi que les formations destinées aux agents des douanes. De plus, un certain nombre d'utilisateurs de SAO ont entrepris des activités d'élimination à leur propre compte.

Questions se rapportant à la communication des données au titre de l'article 7

7. La tranche précédente du PGEF a été examinée lors de la 44^e réunion du Comité exécutif. À cette époque, les données communiquées par la Banque mondiale différaient beaucoup de celles soumises par les Bahamas en vertu de l'article 7. La Banque mondiale avait fait savoir que ces différences dans les données communiquées pour 2002 et 2003 étaient dues à une communication défailante entre les bureaux gouvernementaux et il était établi que les Bahamas avaient déjà commencé à réviser leur processus de communication des données au titre de l'article 7. Au moment de la mise en circulation du présent document, le Secrétariat n'a pas encore été informé par le Secrétariat de l'ozone de la réception des données (au titre de l'article 7) révisées pour les années 2002 et 2003 de la part des Bahamas.

8. En présentant sa demande à la 44^e réunion, la Banque mondiale a fait savoir qu'un système d'autorisations pour les importations de SAO avait été préparé, mais qu'il n'était pas encore approuvé. Cette approbation avait été prévue dans le document de projet pour l'année 2001. Avant la 44^e réunion qui a eu lieu en 2004, la Banque mondiale a indiqué que la date probable d'entrée en vigueur de cette législation serait fin 2004. Les Bahamas ont ensuite accepté, en mars 2005, l'Amendement de Montréal au Protocole de Montréal, qui rend obligatoire l'établissement et la mise en application d'un système d'autorisations. Ce dernier n'a été en fait mis en place qu'en février 2006. Au moment de l'accord initial entre les Bahamas et le Comité exécutif, il avait été assuré au Comité qu'une vérification rigoureuse sur la base d'un système d'autorisations ou bien des informations d'une rigueur identique serait possible.

9. Les vérifications étaient fondées sur les données d'importateurs provenant d'une liste d'importateurs connus plutôt que sur les informations des services des douanes, faisant que la fiabilité et, en particulier, la complétude des données sur laquelle se base la vérification demeurent contestables, bien que la différence importante entre les données communiquées et l'objectif fixé dans l'accord portent à croire que les conditions de l'accord en termes de consommation maximum ont été réalisées dans les années 2004 et 2005. Il n'existe pas de description du système d'autorisations et d'importations, celui-ci n'étant pas en fonction pendant les années 2004 et 2005. La tranche présentée au Comité est la dernière tranche en vertu de cet accord et la vérification des importations tout comme l'efficacité du système d'autorisations demeurent vagues. En tant qu'élément de vérification, les données des douanes rassemblées par l'unité nationale de l'ozone (UNO) ont été également examinées et quelques problèmes de données communiquées de manière incorrecte ont été identifiés.

Questions concernant le plan biennal 2006-2007

10. Le plan biennal pour les années 2006 et 2007 était destiné initialement pour l'approbation à la fin de 2005. Le plan prévoit la formation de techniciens, du matériel de récupération et de recyclage pour les équipements en fin de vie et des activités dans le secteur des climatiseurs d'automobiles. Ces activités directement reliées à l'élimination représentent 42 % du budget disponible, qui comprend le solde restant de la période biennale précédente et le financement demandé. Les autres 58 %, soit 106 000 \$US, concernent les actions gouvernementales, l'unité de gestion de projet (UGP), une aide de consultance accrue et des activités de sensibilisation.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

11. Le Secrétariat a relevé un certain nombre de problèmes concernant les propositions soumises par la Banque mondiale. Entre autres, l'important écart par rapport au programme de travail approuvé pour les années 2004-2005, la différence entre la consommation vérifiée pour 2002 et 2003 par rapport aux données en vertu de l'article 7, les incertitudes restantes et les limites de la vérification et l'accent mis sur le côté institutionnel pour le plan de travail 2006-2007, alors que le Secrétariat avait attendu une plus haute priorité accordée aux activités directement reliées à l'élimination de SAO.

12. À l'issue de plusieurs entretiens, la Banque mondiale et le Secrétariat se sont mis d'accord sur une proposition au Comité exécutif, qui permettrait d'aborder les insuffisances de ce qui a été présenté, tout en reconnaissant qu'il était possible d'affirmer que les Bahamas ont respecté les objectifs de consommation fixés dans l'accord pour les années 2004 et 2005 et que ce pays est en position de contrôler les importations en 2007 et aux cours des années suivantes.

RECOMMANDATIONS

À la lumière des observations précédentes, le Comité exécutif pourrait envisager de :

- (a) Prendre note du rapport sur la mise en œuvre de la tranche 2004-2005 du plan de gestion de l'élimination finale pour les Bahamas ;
- (b) Prendre note que la vérification de la consommation de 2004 et de 2005 permet d'affirmer que la consommation de CFC aux Bahamas au cours de ces années est restée au-dessous de la limite fixée dans l'accord passé entre le gouvernement des Bahamas et le Comité exécutif ;
- (c) Approuver le plan pour les années 2006 et 2007 ;
- (d) Approuver la troisième tranche du plan au montant indiqué dans le tableau ci-dessous, à condition que :
 - (i) Aucun fonds ne sera décaissé par la Banque mondiale tant que cette dernière n'aura pas fourni au Secrétariat les documents suivants :

- a) Un rapport de vérification pour 2006, présentant en détail le cadre légal et institutionnel du système de contrôle des importations et des exportations ainsi que sa mise en œuvre et vérifiant également les données de consommation de 2006 ;
 - b) Un rapport de vérification pour, au minimum, les 8 premiers mois de l'année 2007, montrant que dans cet espace de temps, il n'y a pas eu de consommation de CFC aux Bahamas ; et
 - c) Un rapport de mise en œuvre de la tranche 2006-2007 ;
- (ii) Le Secrétariat a fait savoir à la Banque mondiale qu'il acceptait cette documentation comme étant suffisante, en accord avec les limites de consommation spécifiées dans l'accord et conforme aux conditions définies dans les « Lignes directrices relatives à la vérification des objectifs de consommation nationale des plans pluriannuels » ;
- (e) Prendre note que la Banque mondiale accepte de remettre ces rapports au plus tard à la 54^e réunion du Comité exécutif.

	Titre du projet	Financement du projet (\$US)	Coûts d'appui (\$US)	Agence d'exécution
(a)	Plan de gestion de l'élimination finale : programme biennal 2006-2007	120 000	15 600	Banque mondiale